

Modalités du travail en équipes synodales

1) Objet de ce nouveau travail

Le but de ce nouveau travail demandé aux équipes synodales est multiple :

- Prendre connaissance des propositions retenues par l'Assemblée synodale, lors de la session des 16 et 17 novembre 2024.
- Participer à la rédaction finale des orientations pastorales qui seront votées par l'Assemblée synodale, lors de la session des 17 et 18 mai 2025, puis promulguées par décret synodal.
- Laisser émerger les idées sur la manière de mettre en œuvre les orientations pastorales avant promulgation.
- Inviter les membres des équipes synodales à s'impliquer dans la mise en œuvre concrète de ces orientations pastorales.

2) Concrètement :

Vous êtes invités, en équipe synodale, à **poursuivre la réflexion sur le sujet** (ou les sujets) que vous avez travaillé(s) au cours de l'hiver 2024. S'il s'agissait d'un sujet de l'itinéraire 2, vous pouvez choisir un des sujets actuels de cet itinéraire, modifié à la suite de la 1ère session.

Dès maintenant, nous vous invitons à organiser, rapidement, **une ou deux rencontres** et à nous faire parvenir le résultat de votre réflexion, **avant le 28 février 2025**.

Nous vous rappelons que peuvent participer aux équipes synodales des personnes qui n'ont pas participé au travail initial.

Si vous avez travaillé plusieurs sujets en équipe, vous pouvez bien sûr poursuivre la réflexion sur tous les sujets que vous avez travaillés, ou sur un seul, selon le choix de votre équipe.

3) Mise en œuvre

a) Avant la première rencontre en équipe :

Inviter chaque membre de l'équipe à préparer la réunion.

À cet effet :

- Lire l'introduction de Mgr Souchu.
- Lire chaque proposition d'orientation pastorale du sujet travaillé.
- Pour chacune de ces propositions, réfléchir personnellement aux questions suivantes :
 - **En quoi cette orientation pastorale ose-t-elle l'espérance ?**
 - **En quoi cette orientation répond-elle, ou non, à nos préoccupations ?**
 - **Comment verriez-vous sa mise en œuvre ? Avec qui ?**

Nous attirons votre attention sur l'itinéraire 2

- En raison de l'imbrication des sujets 2.1 et 2.2, nous avons réuni ces deux sujets en un seul. Nous l'avons intitulé : « *Sujet 2.1 - Les structures pastorales diocésaines au service de la mission de l'Église.* »
- Pour ce sujet, il s'agit toujours de propositions qui nécessitent que l'on poursuive la réflexion (et non d'orientations pastorales comme pour les autres sujets). Ces propositions sont accompagnées de questions auxquelles nous vous demandons de bien vouloir répondre par écrit. Vous trouverez, en annexe page 25-26, une démarche à suivre en équipe pour y réfléchir.
- Le Sujet 2.3 « *Le renouvellement et l'accompagnement des personnes en responsabilité ecclésiale* » devient, désormais, le Sujet 2.2 dans le document de travail.

b) Pendant la ou les rencontre(s)

- Commencer par un **temps de prière** comprenant celle du Synode diocésain. S'appuyer aussi sur le *Lien spirituel*, la lettre mensuelle de soutien spirituel du Synode (à retrouver sur <https://osons-lesperance.diocese40.fr/category/ressources-spirituelles/>).
- Faire ensuite un **tour de table** où chacun exprime en quelques mots dans quel état d'esprit il reçoit cette orientation pastorale, ou encore proposition pour le sujet 2.1.
- **Lire** à voix haute de la première orientation. Puis chacun s'exprime sur les 2 premières questions qu'il a préparées.
 - **En quoi cette orientation ose-t-elle l'espérance ?**
 - **En quoi cette orientation répond-elle, ou non, à nos préoccupations ?**

Il est important de prendre un temps d'écoute où chacun, à tour de rôle, s'exprime sans être interrompu.

- **Échanger** sur ce qui a été dit, demande d'éclaircissement.
- **Réfléchir** à partir des questions suivantes :
 - **Voyez-vous un point essentiel qui ait été omis et qu'il serait important d'ajouter ?**
 - **Comment mettriez-vous cette orientation, ou proposition en œuvre ?**
 - **Certains d'entre vous seraient-ils prêts à participer à sa mise en œuvre** (nom et coordonnées) ?

Dans cette réflexion, vous devez garder bien présent à l'esprit qu'il s'agit de mettre en œuvre cette orientation dans notre diocèse, aujourd'hui et dans les années à venir.

- **La même démarche** peut être appliquée à toutes les orientations sur lesquelles vous souhaitez réfléchir.

À la fin de la rencontre (ou de chaque rencontre), prenez le temps de **rendre grâce** pour la richesse de vos échanges et pour le travail réalisé ensemble.

c) Après la ou les rencontre(s) : retour de votre réflexion au Secrétariat général du Synode.

Le retour que vous enverrez au Secrétariat général du Synode portera sur les deux questions suivantes, à l'exception du sujet 2.1 qui comporte des questions spécifiques :

- Voyez-vous un point essentiel qui ait été omis et qu'il serait important d'ajouter ?

Cette première partie servira à l'élaboration du second Cahier synodal, qui contiendra les orientations pastorales soumises au vote des membres de l'Assemblée, lors de la session des 17 et 18 mai 2025.

Votre réflexion doit donc valider l'orientation telle qu'elle apparaît dans le document de travail qui fait suite à la session des 16 et 17 novembre, ou bien l'enrichir par des précisions, des modifications, des ajouts, que vous considérez importants pour notre diocèse.

- Comment mettriez-vous en œuvre cette orientation ? Certains d'entre vous sont-ils prêts à participer à sa mise en œuvre (nom et coordonnées) ?

Cette deuxième partie sera traitée une fois que l'orientation aura été votée et promulguée par notre évêque Mgr Souchu. Elle sera ensuite travaillée par l'équipe qui mettra en œuvre son application.

Elle doit donc contenir des suggestions pratiques ainsi que les coordonnées de celles et ceux qui seraient prêts à participer à cette mise en œuvre.

Votre travail doit être communiqué au plus tard le 28 février 2025 :

Pour cela, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir ce formulaire en ligne : <https://osons-lesperance.diocese40.fr/2024/11/28/retour-des-equipes-synodales-janvier-fevrier-2025/>

Si cela ne vous est pas possible,

merci de privilégier un envoi par mail : synode@diocese40.fr



Pour toute question, vous pouvez contacter Nathalie Journé au Secrétariat général du synode
07 57 43 20 30 – synode@diocese40.fr

Bon travail !

Le Conseil synodal

Sujet 1.3 – Célébration du dimanche et ministres ordonnés

ORIENTATIONS PASTORALES PROPOSÉES

1 - Le dimanche, Jour du Seigneur, célébrer le Christ Ressuscité.

Dans des communautés ecclésiales rassemblées, image du corps du Christ.

Des communautés qui accueillent et prennent soin de chacun de leurs membres.

Des communautés dont les membres sont initiés à la signification des différents temps de la messe, des rites et des gestes.

Des communautés où les équipes liturgiques veillent à préparer de belles célébrations eucharistiques : choix et formation des lecteurs, qualité des chants, etc.

En donnant toute sa place à la Table de la Parole :

En déployant les gestes de vénération de la Parole de Dieu prévus par le Missel Romain et en expliquant, si nécessaire, leur signification.

En formant et en instituant des laïcs en vue du ministère du lectorat, selon le Motu proprio *Spiritus Domini* du pape François du 11 janvier 2021.

En développant, à l'échelle diocésaine, une formation à l'homélie.

En portant une attention particulière à la liturgie eucharistique.

Avec trois priorités :

Former et instituer des laïcs en vue du ministère de l'acolytat, selon le Motu proprio *Spiritus Domini* du pape François du 11 janvier 2021.

Développer la présence et la formation des servants d'autel.

Veiller au respect de la célébration prévue par le Missel Romain.

2 - Inviter, dans notre diocèse, une communauté de prêtres plus jeunes ayant un charisme auprès de tous.

Conduire une réflexion sur la possibilité d'appeler, dans notre diocèse, une communauté de prêtres plus jeunes.

Conduire une réflexion sur la possibilité d'appeler, dans notre diocèse, une communauté religieuse apostolique.

3 - Redéfinir les missions du Service diocésains des Vocations

En lien avec la Pastorale des Jeunes, de manière :

À intégrer davantage la question des vocations sacerdotales, religieuses ou de la vie consacrée dans tous les rassemblements de jeunes et événements diocésains.

À favoriser des rencontres entre jeunes et prêtres/religieux/religieuses, dans les aumôneries, les mouvements, les établissements scolaires, etc.

À proposer des supports de différents types pour aider les jeunes et leurs accompagnateurs à découvrir la beauté de la vie sacerdotale, religieuse ou consacrée.

En lien avec les paroisses et les Ensembles pastoraux

En proposant régulièrement des temps de prière pour les vocations.

En donnant davantage d'éclat au Dimanche des vocations.

En lien avec le Service du Diaconat permanent

En faisant davantage connaître le Diaconat permanent.

En appelant des hommes, mariés ou non, au diaconat permanent, et en mettant tout en œuvre pour qu'ils puissent répondre à l'appel de l'Église.

4 - Mettre en place des célébrations de la Parole de Dieu et former des laïcs pour les préparer et les conduire.

Qu'est-ce qu'une célébration de la Parole ?

C'est un temps particulier où des chrétiens se rassemblent au nom du Christ Ressuscité pour écouter et méditer sa Parole, et pour prier ensemble. C'est donc une occasion privilégiée de rencontre avec le Seigneur.

« On favorisera la célébration sacrée de la Parole de Dieu (...) les dimanches et jours de fêtes, surtout dans les localités privées de prêtre. » (Concile Vatican II, *Constitution sur la liturgie*, n°35).

Une célébration de la Parole n'est pas une messe. Le dimanche, en l'absence de prêtre sur une paroisse, une célébration de la Parole permet à une communauté de se rassembler pour célébrer le Jour du Seigneur. ●

Par qui ?

- Par des laïcs missionnés par l'évêque, qui recevront une formation biblique et liturgique.

Support :

Proposer un guide liturgique qui pourrait s'intituler *Célébrations de la Parole de Dieu*.